

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL du 29 octobre 2018	
Date de la convocation : 23/10/2018	Nombre de membres en exercice : 14 Nombre de votants : 12 Nombre de procuration : 2
L'an deux mille dix-huit le vingt-neuf octobre, le Conseil Municipal de la Commune de VIENNAY dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. MORIN Christophe, Maire	Présents : M. MORIN Christophe, M. FILLON Dominique, M. THEBAULT Jean-Pierre, Mme BIRAUD Annie, Mme BONNEAU Marie-France, M. HOUSSIER Christian, M. COUTANT Alain, Mme LEMAY Christelle, M. PIGNON Fabrice, Mme SABOURIN Annick, M. HOUSSIER Christian
Secrétaire de séance : Mme BONNEAU Marie-France	Absent(s) excusé(s) : Mme SONG Sylvie donne pouvoir à M. MORIN Christophe, Mme TISSERAND Sonia donne pouvoir à Mme BIRAUD Annie, Mme PATEDOYE Sophie, M. THEZARD Jean-Claude

La séance est ouverte à 20 heures 30.

Adoption du procès-verbal de séance du 29 août 2018.

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu de séance, celui-ci n'appelant aucune remarque, il est adopté à l'unanimité.

ATTRIBUTION DU MARCHÉ : AMENAGEMENT D'UNE AIRE DE JEUX – 2^{EME} PHASE (D43.2018)

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal le projet d'aménagement de l'aire de jeux sur le terrain situé à proximité de la salle des fêtes. La première tranche, lancée en 2017 étant terminée il s'agit de lancer la deuxième phase du projet composée de deux structures de jeux, de jeux sur ressort, de balançoires pour le lot 1 et d'une tyrolienne pour le lot 2. Ces travaux seront réalisés en 2019 juste avant les vacances de printemps.

Suite à la consultation, Monsieur le Maire présente le rapport d'analyse des offres.

Il est proposé de retenir l'offre de la société Proludic – 37210 Vouvray pour un montant de 38 607,49 euros TTC pour le lot 1 et de 10 804,44 euros TTC pour le lot 2.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'attribuer le marché pour le lot 1 et 2 à la société Proludic pour un montant de 49 411,93 euros TTC pose comprise
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché avec l'entreprise retenue ainsi que toutes pièces se rapportant au dossier
- d'inscrire la dépense sur le budget 2019 en section investissement.

Il est en outre précisé que la préparation du sol (fosses + gravillons) et la pose de bordures seront réalisées par les employés communaux.

L'inauguration de l'aire de jeux devrait avoir lieu pour les vacances de Printemps.

CONVENTION RELATIVE A L'ENTRETIEN DES POTEAUX INCENDIE – 2019/2021 (D44.2018)

La précédente convention arrivant à son terme en fin de l'année, Monsieur le Maire expose aux Membres du Conseil Municipal la nouvelle convention relative à l'entretien des poteaux incendie de la Commune proposée par le Syndicat d'Eau du Val du Thouet. Le Conseil, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité la convention présentée et autorise Monsieur le Maire à signer son renouvellement pour trois ans dans les mêmes conditions financières que la précédente, soit 52 euros HT par poteau incendie.

Monsieur le Maire informe les membres présents qu'il n'y a pas eu de suite favorable à la demande de subvention au titre de la DETR 2018 concernant la mise en œuvre du schéma communal de défense extérieure contre l'incendie. Une nouvelle demande sera déposée pour 2019.

Départ de Monsieur Dominique Fillon.

APPROBATION DU RAPPORT ETABLI PAR LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (D45.2018)

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général des impôts notamment son article 1609 nonies C ;

Vu la loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral du 29 mai 2013 portant création, à compter du 1^{er} janvier 2014, de la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine, issue de la fusion des Communautés de communes de Parthenay, du Pays Ménigoutais et du Pays Thénezéen, et du rattachement des communes d'Allonne, Azay-sur-Thouet, Pougne Hérisson, Le Retail, Saint-Aubin le Cloud, Secondigny, Vernoux-en-Gâtine (issues de la Communauté de communes Espace Gâtine), Gourgé (issue de la Communauté de communes du Val du Thouet), Amailloux, Lageon, Saint-Germain de Longue Chaume et Viennay ;

Vu la délibération du Conseil communautaire du 24 avril 2014 portant création et règlement de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) ;

Vu l'arrêté préfectoral du 21 octobre 2014 portant modification des statuts de la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine ;

Vu l'arrêté préfectoral du 18 décembre 2015 portant modification des statuts de la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine ;

Vu l'arrêté préfectoral du 29 juin 2016 portant modification des statuts de la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine ;

Vu l'arrêté préfectoral du 16 décembre 2016 portant modification des statuts de la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine ;
Vu l'arrêté préfectoral en date du 27 décembre 2017, portant modification des statuts de la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine au 1^{er} janvier 2018 ;
Vu l'arrêté préfectoral en date du 25 juin 2018, portant modification des statuts de la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine (reclassement de la compétence assainissement en compétence facultative) ;

Considérant que le rapport annexé de la CLECT, qui a pour objet de présenter une méthodologie d'évaluation des charges transférées à la Communauté de communes suite aux dernières modifications des statuts, et qui a été adopté à l'unanimité par la CLECT le 17 septembre 2018,
Considérant que les conclusions de ce rapport doivent être entérinées par la majorité qualifiée des conseils municipaux, à savoir les deux tiers au moins des conseillers municipaux représentant plus de la moitié de la population totale du périmètre communautaire ou la moitié au moins des conseils municipaux représentant les deux tiers de la population totale ;

Les Membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décident :

- d'approuver le rapport d'évaluation des charges transférées établi par la CLECT le 17 septembre 2018,
- d'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.

APPROBATION DU BILAN D'ACTIVITES COMMUNAUTAIRES 2017 (D46.2018)

Monsieur le Maire communique au Conseil Municipal le Bilan d'Activités Communautaires 2017 qui présente les activités et les projets récents de la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine, ainsi que les principales perspectives.

Le Conseil Municipal prend acte à l'unanimité de la communication du Bilan d'Activités Communautaires de la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine pour l'exercice 2017.

RAPPORTS ANNUELS 2017 :

SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PARTHENAY-GATINE (D47.2018)

SUR LE PRIX ET LA QUALITE DE L'EAU DU SEVT (D48.2018)

SUR LE PRIX ET LA QUALITE DE L'EAU – SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF – SPANC DU SYNDICAT MIXTE DES EAUX DE LA GATINE (D49.2018)

Monsieur Jean-Pierre THEBAULT présente au Conseil Municipal les rapports annuels 2017 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés de la

COMMUNE DE VIENNAY

Communauté de Communes Parthenay-Gâtine, sur le prix et la qualité de l'eau du SEVT et sur le prix et la qualité de l'eau – Service Public de l'Assainissement Non Collectif – SPANC du Syndicat Mixte des Eaux de la Gâtine.

Suite à cette présentation, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité les rapports annuels 2017 précités.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire présente le bilan de la fête communale faisant apparaître un coût net de 3 241.90 euros.

Un point est effectué sur les travaux réalisés, à savoir :

- réfection d'une partie de la toiture de l'église
- curage des fossés sur une partie de la Route de la Couture et du Chemin de Saint-Loup ainsi que sur la Route de la Berthonnière soit 4 330 ml.
- mise aux normes de l'éclairage public pour la deuxième tranche
- réalisation de l'allée du cimetière en enrobé

Monsieur le Maire indique également que la déclaration de travaux pour la pose des sanitaires publics est en cours d'instruction.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

Emargements des membres du Conseil Municipal	
MORIN Christophe, Maire	SONG Sylvie, 1 ^{ère} adjointe absente excusée
FILLON Dominique, 2 ^{ème} adjoint	THEBAULT Jean-Pierre, 3 ^{ème} adjoint
BIRAUD Annie	HOUSSIER Christian
BONNEAU Marie-France	SABOURIN Annick
COUTANT Alain	THEZARD Jean-Claude absent excusé
TISSERAND Sonia absente excusée	LEMAY Christelle
PIGNON Fabrice	PATEDOYE Sophie absente excusée